

gouyere vicaire de Thérouldeville

Le jourd'hui lundy vingt deux de novembre au dit an
après la publication de bans du futur mariage entre Jean
Cottard l'ancien âgé de vingt six ans, fils mineur de France
et de Françoise ma Landier d'une part, et Marie Anne
Auvray âgé de près de vingt cinq ans, fille mineur de France
Adrien Auvray en soulevant toutes et de Marie Marie
d'autre part, tous deux de Thérouldeville, faite au presbytere
notre messe parochiale par trois différents jours de
dimanche consécutifs, savoir le treize au octole d'ancien,
Le Sept et le quatorze des presbytere de novembre sans
qu'il se soit élevé aucun empêchement ni opposition, je
sousigne par la vicairie de ce lieu après les fiançailles d'ancien
celebrées hier en cette Eglise, ay reçu aussi en cette Eglise leur
mutuel consentement de mariage, et leur ay donné la
Benediction nuptiale avec les ceremonies prescrites par la
Eglise, en présence et du consentement du pere de Lépoux et de
la mere de Lépouse qui ont déclaré se savoir signer aussi
bien que Lépoux et Lépouse, et aussi en présence de France
Cottard l'ancien, et de Marie Cottard aussi toutes seules